



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, le mardi 10 décembre 2024 à 20 h 04.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Vacant

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Michel Lamontagne. Monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

24-12-412

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En vertu de l'article no 956 du code municipal, cette séance extraordinaire est convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 3.1 - Présentation des prévisions budgétaires 2025
 - 3.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2025
 - 3.3 - Présentation du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
 - 3.4 - Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 - Présentation des prévisions budgétaires 2025

Monsieur le maire Michel Lamontagne et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Yves Deslongchamps, présentent le budget 2025 aux citoyens.

24-12-413

3.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton doit adopter son budget pour l'année 2025 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la Municipalité;

ATTENDU QUE le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions des membres du Conseil;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité adopte le budget tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 - Présentation du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 est présenté en détail et joint en annexe pour faire partie intégrante de ce procès-verbal.

24-12-414

3.4 - Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton doit adopter son plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

ATTENDU QUE le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions des membres du Conseil;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité adopte le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 tel que présenté et joint aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

24-12-415

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 20 h 22

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Michel Lamontagne
Maire



Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier